

Image not found or type unknown



Regularisation de sans papier

Par **amineparis**, le **14/09/2009** à **17:54**

Bonjour,

voila je suis actuellement en situation irreguliere le seul titre de sejour que j'ai c'est mon permis algerien dans un mois je serais parent d'un enfant francais ma concubine est de nationalité francaise. on a fais une declaration de concubinage a la mairie, une reconnaissance anticipé, assurance d'habitation a nos deux nom, attestation du genyco bref je voulais savoir quelle son les demarche a effectuer sachant que j'ai perdu mon passeport cela ne va t il pas poser probleme merci